

## Tarifs réévalués chaque année

### ENGAGEMENT FINANCIER pour l'année scolaire 2023-2024

Les tarifs 2023-2024 du Collège Saint Louis Saint Bruno sont les suivants :

<u>TARIFS APPLICABLES</u> en 2023/2024	<u>COÛT ANNUEL TOTAL</u>		
	PLEIN TARIF	TARIF PARTENAIRES SPORTIFS	
<b>CONTRIBUTION FAMILLES (Externat)</b> Frais fixes compris	1 211 €		1 090 €
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b> 1 211 € Demi-Pension 1 Jours <span style="color: green;">✔</span> 246 €	1 457 €	1 090 € 221 €	1 311 €
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b> 1 211 € Demi-Pension 2 Jours <span style="color: green;">✔</span> 492 €	1 703 €	1 090 € 443 €	1 533 €
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b> 1 211 € Demi-Pension 3 Jours <span style="color: green;">✔</span> 738 €	1 949 €	1 090 € 664 €	1 754 €
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b> 1 211 € Demi-Pension 4 Jours <span style="color: green;">✔</span> 984 €	2 195 €	1 090 € 886 €	1 976 €
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b> 1 211 € Demi-Pension 5 Jours 1 230 €	2 441 €	1 090 € 1 107 €	2 197 €
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b> Demi-Pension 5 Jours <b>INTERNAT</b> (repas du soir, nuitée, petit déjeuner)		1 090 € 1 107 € 3 051 €	5 248 €
<b>CONTRIBUTION FAMILLES</b> Demi-Pension 5 Jours <b>INTERNAT</b> (repas du soir, nuitée, petit déjeuner) <b>INTERNAT DIMANCHE SOIR</b>		1 090 € 1 107 € 3 051 € 1 134 €	6 382 €

Ces tarifs comprennent :

- **la scolarité**, l'internat pour les partenaires sportifs uniquement. Tout trimestre commencé est dû dans son entier.

#### - La demi-pension :

Une fiche d'inscription à la demi-pension sera remise à votre enfant le jour de la rentrée. La facturation sera établie en fonction de vos choix remplis sur cette fiche.

Le coût des repas exceptionnels est de 7.35€.

Seule une absence d'au moins une semaine consécutive donne droit à une déduction financière.

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de

l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'APEL inclut l'abonnement à la revue mensuelle "Famille et Education".

La cotisation est de 25€ par famille pour l'année scolaire. Elle sera notifiée sur la facture annuelle de septembre.

### - La Contribution au fonds de solidarité Don Bosco (tutelle)

Voir la circulaire

« TOUS UNIS POUR L'EDUCATION - FONDS DE SOLIDARITE »

### - L'assurance scolaire

L'assurance scolaire est comprise dans la ligne contribution famille. Il est donc inutile d'en souscrire une indépendante.

---

### - La facturation :

Une facture annuelle est mise en ligne fin septembre sur le site Ecole Directe. Des factures intermédiaires seront émises en fin de trimestre pour la régularisation de la demi-pension et de l'internat, en cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée d'au moins 5 jours consécutifs dûment constatée par certificat médical. Tous les livres non rendus et le matériel détérioré seront facturés.

Vous pouvez consulter votre compte et vos factures sur le site ECOLE DIRECTE, dans votre Espace Famille (avec vos identifiants adultes).

ATTENTION : si vous souhaitez recevoir une facture papier, vous devez en faire la demande auprès de la Comptabilité ([c.husson@slsb.fr](mailto:c.husson@slsb.fr)).

### - Modalités de paiement, vous avez le choix entre :

- les prélèvements mensuels : 9 échéances du 05 octobre au 05 juin

Pour ce mode de règlement vous devez saisir votre IBAN en ligne pour générer un mandat SEPA. Tout impayé devra obligatoirement être réglé avant le prélèvement suivant. Des frais bancaires seront réclamés au payeur.

- soit en 3 paiements trimestriels : 5/10 - 05/02 - 05/05 par Carte Bleue (paiement en ligne sur le site Ecole Directe) ou par chèques libellés à l'ordre de l'OGEC Saint Louis Saint Bruno. En cas de rejet d'un chèque non solvable (chèque impayé), les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

Toute famille pour laquelle le compte ne serait pas soldé au 15 juin 2024 se verra refuser la réinscription de son enfant pour l'année 2024/2025.

### - Autres contributions obligatoires :

Activités et sorties pédagogiques obligatoires : Il peut être demandé une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en musiques, théâtre, art, etc...) ou hors de l'établissement (visite d'un musée, d'une ferme pédagogique, séance de cinéma, etc...).

Si un voyage est organisé en France ou à l'étranger, les modalités financières vous seront transmises en amont du voyage.

Des frais de 150€ sont demandés lors de l'inscription. En cas de désistement, ils sont conservés. Toutefois, Ils sont déduits sur la facture annuelle de septembre.

